

COMMUNE DE VERNON**PROCES-VERBAL**

Le huit septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM., Mme : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Claude GATEAU, Baptiste LECOMTE.

Formant la majorité en exercice.

Était absent et excusé : M. : Christophe VEY.

Était absent : M. : Jean-Yves LABOURÉ.

Quorum : 5

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2023.

Cantine de l'école. Modification du tarif des repas. Marché avec API.

Décision modificative N°1-2023. Immobilisations. Ajustements.

Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. Modification des statuts.

Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. Rapport annuel sur la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets 2022.

Cantine de l'école. Projet de passage en liaison froide.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Divers.

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE) Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Cantine de l'école. Modification du tarif des repas.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du prestataire API RESTAURATION concernant une actualisation tarifaire annuelle conséquence d'une révision des prix du Marché en cours.

Il est rappelé que les délibérations précédentes fixaient le prix du repas au prix coutant pour la Collectivité.

Après lecture de ce courrier et après en avoir débattu, Monsieur le Maire met au vote les tarifs qui seront appliqués par API RESTAURATION au 1^{er} septembre 2023.

Déjeuner - Enfants Primaire	4,53 €
Déjeuner – Adultes	4,77 €
Pique-nique Sandwich ou Repas	4,53 €

Monsieur le Maire précise que la présente délibération annule et remplace la délibération N° 37-2022.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 5 (FAURE-DODARD-DURAND-GATEAU-LECOMTE) Contre : 1 (CEDAT) Abstention(s) : 0

3- Décision modificative N°1-2023. Immobilisations. Ajustements.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des Etudes concernant les installations électriques des bâtiments communaux et un système de ventilation à l'école ayant été suivies de travaux, il convient d'affecter ces études au même compte que les travaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21312 (041)	Bâtiments scolaires	616.80	
21312 (041)	Bâtiments scolaires	1440.00	
2031 (041)	Frais d'études		616.80
2031 (041)	Frais d'études		1440.00
TOTAL :		2056.80	2056.80

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE) Contre : 0 Abstention(s) : 0

4- Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. Modification des statuts.

Monsieur le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération n° C-202307-076 du conseil communautaire en date du 18 juillet 2023, concernant l'actualisation et le

toiletage des statuts. Monsieur le Maire donne lecture de cette délibération. Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification et acter l'actualisation et le toiletage des statuts de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie. Les statuts votés par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie en date du 18 juillet 2023 ont été communiqués aux conseillers municipaux en préalable au vote.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE) Contre : 0 Abstention(s) : 0

5- Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. Rapport annuel sur la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets 2022.

Le rapport annuel 2022 a été communiqué aux conseillers municipaux.

6- Cantine de l'école. Projet de passage en liaison froide.

API restauration fournit les repas pour la cantine de l'école de Vernon. Le mode de livraison est actuellement en liaison chaude. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations a sollicité API restauration pour accompagner ses clients vers une livraison en liaison froide afin d'optimiser les conditions sanitaires de transport. Une rencontre a eu lieu entre API et la commune. Cela demande une réorganisation de la cantine. Ce mode de livraison, pratiqué par plusieurs prestataires, permettrait par ailleurs d'ouvrir la concurrence lors du renouvellement du marché. L'étude du dossier se poursuivra au cours de l'année.

7- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Baptiste LECOMTE. Réunion du Parc Régional des Monts d'Ardèche jeudi 28 septembre 2023 à LARGENTIERE.

Simon CEDAT informe le Conseil Municipal sur la situation à mi-année du SIVTA.

8- Divers.

Ecole : Rentrée bien passée. 20 élèves. La VMC est efficace. L'entretien des filtres est à prévoir. Un agent de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie va intervenir à l'école pour le sport.

Afin de suppléer à l'absence temporaire de l'agent technique, la Commune a passé commande à un prestataire pour le débroussaillage de certaines routes et chemins communaux.

Les panneaux de signalisation seront remplacés.

Fibre : Enedis va faire une opération d'élagage.

Gestion des racines des pins maritimes et des pins parasols et passage de la fibre : des coupes sont nécessaires.

Place du Village : Atelier L : Un prochain rendez-vous avec le département pour la traversée de la RD 303 est à prévoir ainsi que le planning du chantier participatif.

Logements communaux : visite à Saint Etienne Boulogne à prévoir.

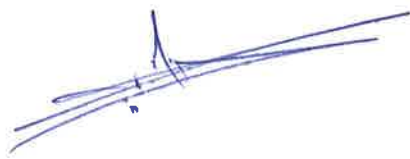
Elections européennes : 9 juin 2024.

Rôtie de châtaigne. 21 octobre 2023.

Séance levée à 22 heures.

Fait à Vernon, le 13 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Max DODARD



Le Maire
Alexandre FAURE

